



PREFET DE LA REGION BRETAGNE
DDTM - Délégation à la Mer et au Littoral de l'Ille et Vilaine

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE
DES INCIDENCES NATURA 2000
ACTIVITES DE CULTURES MARINES SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME



I -Votre projet

Coordonnées du porteur de projet

Nom et prénom du demandeur :
N° du projet (donné par l'unité cultures marines) :
Adresse :
Téléphone: Fax : Courriel :

Type de projet

- Renouvellement à l'identique d'une concession déjà exploitée par le porteur de projet
Reprise d'une concession vacante suite à la cessation d'activité d'une tierce personne, sans modification
Reprise d'une concession vacante avec modification d'exploitation (préciser : espèces, mode d'exploitation...)
Agrandissement d'une concession exploitée par le demandeur
Exploitation d'une nouvelle concession sur une nouvelle emprise
Autres (préciser) :
Parc de captage/ d'élevage (barrer la mention inutile) - espèces :
Bassin insubmersible Bassin submersible
Prise d'eau Terre-plein Bâtiment

Description du projet

Lieu-dit/ commune : Coordonnées géographiques (si connues) :
Emprise au sol (en m²) : Emprise linéaire (en m) pour les prises d'eau :
Espèces exploitées et densités d'élevages :
Mode d'élevage :

Date d'échéance de la concession :
Si exploitation temporaire, préciser la période d'exploitation : de à

Phase travaux

Budget prévisionnel : < 160 000€ > 160 000€

Matériel utilisé (préciser la quantité)

- Tables : Piquets : Pieux : Corps-morts :
Pieux : Poches : Filières : Balisage :
Autres aménagements prévus :

Pour les créations de concessions, préciser si la mise en oeuvre des installations peut générer des déchets et / ou rejets dans le milieu naturel :

Je soussigné(e), M. déclare que mon projet :
est susceptible d'impacter le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s), je poursuis l'évaluation (P2 à P4)
n'est pas susceptible d'impacter le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s), l'évaluation peut s'arrêter là, je signe et je date.
À , le
Signature :

Phase d'exploitation

Nombre de personnes susceptibles de travailler simultanément sur l'exploitation :

Description de l'exploitation (fréquence des déplacements, localisation des trajets, types de véhicules...) :

Déchets rejetés dans le milieu naturel en phase d'exploitation (coquilles vides, plastiques, élastiques, gants, rejets liquides...) : description et fréquence des rejets :

Introduction de naissain dans le milieu naturel (espèces concernées, quantitésensemencées, calendrier de réalisation) :

Activités présentes sur le site ou à proximité

<input type="checkbox"/> Jeux de plage	<input type="checkbox"/> Planche à voile, surf	<input type="checkbox"/> Plongée (sous-marine, apnée, randonnée subaquatique, sentier sous-marin...)
<input type="checkbox"/> Baignade	<input type="checkbox"/> Canoë, kayak de mer, aviron...	<input type="checkbox"/> Chasse sous-marine
<input type="checkbox"/> Habitats, campings	<input type="checkbox"/> Base nautique	<input type="checkbox"/> Pêche de loisir (embarquée, du bord et pêche à pied)
<input type="checkbox"/> Commerces	<input type="checkbox"/> Engins tractés (jet-ski, ski nautique, kite-surf...)	<input type="checkbox"/> Aquaculture, conchyliculture
	<input type="checkbox"/> Navigation de plaisance	<input type="checkbox"/> Autres à préciser :
	<input type="checkbox"/> Ports de plaisance, zones de mouillages de bateaux de plaisance

Usages amplifiés ou créés par l'occupation du DPM que vous demandez :

II – Les sites Natura 2000 concernés par votre projet

Les sites Natura 2000

Nom du site	ZPS (Oiseaux)	ZSC (Habitats)	Cocher le(s) site(s) concerné(s)
Baie du Mont-Saint-Michel		FR2500077	<input type="checkbox"/>
Baie du Mont-Saint-Michel	FR2510048		<input type="checkbox"/>
Baie de Lancier, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard		FR5300012	<input type="checkbox"/>
Côte de Cancale à Paramé		FR5300052	<input type="checkbox"/>
Estuaire de la Rance		FR5300061	<input type="checkbox"/>
Ilôts Notre-Dame et Chevret	FR5312002		<input type="checkbox"/>
Chausey		FR2500079	<input type="checkbox"/>
Chausey	FR2510037		<input type="checkbox"/>

1 Joindre une carte de localisation du projet par rapport au(x) périmètre(s) Natura 2000

2 Joindre un plan de situation détaillé du projet (implantation de la concession, cheminements, liaisons avec vos autres concessions, les points de rejets, **habitats et secteurs d'évolution des espèces susceptibles d'être affectés par le projet...**)



Site de visualisations cartographique (possibilité de réaliser la carte de localisation de votre projet par rapport aux sites Natura 2000) :

<http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DGALN>

Les habitats présents sur le site



Le Document d'Objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000 constitue la carte d'identité et le plan de route de ce site. Seul le site de la baie du Mont-Saint-Michel dispose d'un DOCOB approuvé sur le littoral d'Ille-et-Vilaine (éléments disponibles auprès du Conservatoire du Littoral, gestionnaire du site).
En l'absence de DOCOB, un formulaire standard de données ("FSD") est disponible sur internet.

Votre projet est susceptible d'avoir des incidences sur le site d'implantation mais aussi à proximité du site d'implantation : il vous faut donc définir la **"zone d'influence"** (ex : déchets générés par votre activité et rejetés hors de votre concession sur des récifs).

Habitats naturels	Code de l'habitat	L'habitat est présent sur le site d'implantation de la concession	L'habitat est présent à proximité (au niveau de la "zone d'influence")	Etat de conservation (disponible sur le "FSD" ou le "DOCOB")		
				Bon	Moyen	Mauvais
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...dont herbiers de zoostères	1110-1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
...dont bancs de maërl	1110-3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Estran de sable fin	1140-3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récifs d'Hermelles	1170-4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les espèces présentes sur le site



Le Document d'Objectifs (**DOCOB**) d'un site Natura 2000 constitue la carte d'identité et le plan de route de ce site. Seul le site de la baie du Mont-Saint-Michel dispose d'un DOCOB approuvé (éléments disponibles auprès du Conservatoire du Littoral, gestionnaire du site).
En l'absence de DOCOB, un formulaire standard de données ("FSD") est disponible sur internet.

Votre projet est susceptible d'avoir des incidences sur le site d'implantation mais aussi à proximité du site d'implantation : il vous faut donc définir la **"zone d'influence"** (ex : déchets générés par votre activité et ingérés par des mammifères marins).

Espèces	Présent sur le site d'implantation de la concession	Présent à proximité du site, au niveau de la zone d'influence	Nom de l'espèce (ajouter un « * » lorsqu'il s'agit d'une espèce prioritaire)	Etat de conservation (disponible sur le "FSD" ou le "DOCOB")		
				Bon	Moyen	Mauvais
OISEAUX (préciser : gravelot, sterne, goéland, aigrette, avocette, barge, pluvier, tadorne...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MAMMIFERES (phoques, dauphins, chauve-souris...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
POISSONS (lamproie, alose, saumon atlantique ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INVERTEBRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AMPHIBIENS, REPTILES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PLANTES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

III – INCIDENCES DE VOTRE PROJET SUR LES HABITATS ET ESPECES

En fonction des éléments des I – et II – , il s'agit d'analyser si votre projet entraînera pour chaque espèce et habitat identifié ci-dessus, des incidences lors des phases travaux, exploitation et entretien.

Les incidences doivent être précisées : fréquence, ampleur, temporaires / permanentes, réversibles / non irréversibles. Ce tableau peut être repris sur une autre feuille, en cas de manque de colonnes pour les habitats et espèces.



Le référentiel des Aires Marines Protégées – *Tome 1 les cultures marines* liste pour chaque activité conchylicole, les pressions identifiées à priori sur les espèces et habitats Natura 2000 :

http://www.airesmarines.org/upload/docs_dossiers/TOME1_Referentiel_CULTURES_MARINES_01_2010_BD.pdf

À ce stade de l'évaluation, si le projet n'a pas d'impact à priori sur le(s) sites Natura 2000 concerné(s) (faible ampleur, renouvellement à l'identique d'une activité déjà sans incidence) vous pouvez dater, signer et arrêter l'évaluation.

Si au contraire il s'agit d'un nouveau projet (augmentation de surface, changement d'espèce, de lieu ou de technique...), il faut préciser quels seront les incidences sur les espèces et habitats Natura 2000, à l'aide des deux pages 5 et 6 suivantes.

Je soussigné(e), M.....
déclare que mon projet :

est susceptible d'impacter le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s), je poursuis l'évaluation (P 5 et P6)

n'est pas susceptible d'impacter le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s), l'évaluation peut s'arrêter là, je signe et je date.

À, le

Signature :

Habitats et espèces concernés (identifiés au II-) Incidences potentielles	1140-3 Estran de sable fin	Nom espèce 1	Nom espèce 2	Nom espèce 3	Nom espèce 4	Nom espèce 5
Bruits						
Vibrations						
Rejets dans le milieu naturel (dans l'eau et l'air)						
Risque de collisions (ex. avec des mammifères marins)						
Rejets de déchets						
Modification des caractéristiques du sol et /ou du sous-sol						
Dépôt de sédiments						
Mise en suspens de sédiments						
Eclairage nocturne						
Piétinement ou destruction de végétation						
Circulation en véhicule à moteur (terrestre et nautique)						
Artificialisation du terrain						
Action de lutte contre les prédateurs (effarouchement des oiseaux)						
Introduction d'espèces étrangères						
Effarouchement des oiseaux prédateurs						
Autres dérangement de l'avifaune						
Dérangement d'espèces						
.....						
.....						

CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences significatives de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

A titre indicatif, le projet est susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces présents sur le(s) site(s) notamment en cas de :

- dégradation ou destruction d'un habitat ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s)
- perturbation ou destruction d'une espèce d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation du (des) site(s) concerné(s), dans la réalisation de son cycle vital

Au vu de l'analyse réalisée à l'aide du tableau du III – , votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 indiqué(s) ci-dessus ? :

NON

L'étude est terminée à ce stade. Ce formulaire accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines adressée à la DML de Saint-Malo. Si la DML valide votre conclusion, il ne vous sera pas demandé d'évaluation d'incidences plus détaillée.

OUI

L'analyse révèle que le projet a des effets significatifs sur le(s) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, l'évaluation d'incidences doit se poursuivre, passer au IV – ci-dessous dans lequel vous préciserez les mesures de réduction ou de suppression des incidences du projet sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires que vous envisagez.

IV – MESURES DE REDUCTION / SUPPRESSION DES INCIDENCES

Votre analyse a mis en évidence une (des) atteinte(s) significatives au(x) site(s) Natura 2000. La mise en place de mesures de réduction et/ou suppression de ces impacts est nécessaire pour rendre leurs effets non significatifs ou non dommageables. Les mesures de suppression sont à rechercher en priorité. Sur papier libre annexé à ce formulaire :

- Vous décrierez ci-dessous de manière précise les mesures correctrices proposées et explicitez en quoi elles limitent ou suppriment les incidences sur les habitats et/ou espèces.
- Vous indiquerez également les mesures de suivi envisagées afin de garantir la bonne réalisation des mesures décrites ci-dessus.
- Vous évaluerez, enfin, l'incidence résiduelle du projet après mise en œuvre des mesures de réduction et/ou suppression.



Exemples de mesures :

- en phase travaux : précautions concernant l'émission de poussières, le bruit, le piétinement des habitats, le dérangement de l'avifaune et autres espèces (adaptation et/ou réorganisation des périodes d'installation et d'entretien, de la circulation des véhicules aux abords de la zone de concession; élimination des déchets de chantier, amélioration de la gestion des macro déchets, de la sédimentation et des rejets...
- modification / réorganisation / réduction de l'emprise du projet : solutions alternatives afin d'éviter les habitats d'intérêt communautaire ou le dérangement des espèces visées dans la directive "habitats" ainsi que l'avifaune.
- Abandon / modification de certains aménagements du projet initial.

CONCLUSION

Après la mise en œuvre de ces mesures, votre projet est-il encore susceptible de porter atteinte de manière significative au(x) site(s) Natura 2000 indiqué(s) ci-dessus ?

NON → l'étude est terminée

OUI → **l'autorisation ne peut être accordée, le projet ne peut se réaliser en l'état.**

EVALUATION DES INCIDENCES – NATURA 2000

NOTICE EXPLICATIVE



Natura 2000 : de quoi s'agit-il?

Ce réseau européen de sites a pour but de concilier biodiversité et activités humaines. La démarche s'appuie sur deux directives européennes ("Oiseaux" 2009 et "Habitats" 1992), et deux types de sites (ZPS – zone de protection spéciale, ciblé sur les oiseaux; ZSC – zone spéciale de conservation, ciblé sur les habitats).

- Le département de l'Ille et Vilaine compte 12 sites Natura 2000, dont 8 sites littoraux -
- La ZPS et la ZSC de la baie du Mont-Saint-Michel sont gérées par le **Conservatoire du Littoral**. Ces sites disposent d'un DOCOB (Document d'Objectifs), véritable plan d'action local.
- La France a ainsi la responsabilité de conserver ces espèces et ces habitats particuliers.



Qui doit procéder à l'évaluation des incidences Natura 2000?

L'évaluation est à la charge du porteur de projet, elle est **proportionnelle à l'ampleur du projet et aux enjeux de conservation du site Natura 2000?**.

Attention : si d'autres personnes ont le même projet que vous, il faut alors prendre en compte les impacts cumulés de tous ces projets (par ex : combien pourrions nous être en même temps sur la grève en grande marée?)



Pourquoi la demande de macarons doit-elle faire l'objet d'une évaluation des incidences?

Les macarons permettant la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sur le DPM sont des **dérogations au principe d'interdiction de circulation et de stationnement sur le DPM** (art.L321-9 du Code de l'Environnement) :

ces dérogations doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences, conformément à l'Arrêté du Préfet de la Région Bretagne du 18 mai 2011 (art. 2 – 19°).



A quoi ça sert?

Lors de la demande de macaron, le plaisancier ou le professionnel doit ainsi réfléchir à l'impact qu'il aura sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié l'intégration de ces sites dans le réseau Natura 2000.

En cas d'incidence potentielle, le porteur de projet doit adapter son projet (par ex.: éviter une zone sensible, pas de déchets laissés sur l'estran, mettre à jour le contrôle technique du véhicule...)



Comment savoir s'il faut prendre en compte les habitats et espèces Natura 2000?

Si l'évaluation simplifiée conclue à une absence d'incidence, alors une analyse détaillée ne s'impose pas : le formulaire d'évaluation simplifié suffit.

Dans le cas contraire, les habitats et espèces sont listés dans le DOCOB de la baie du Mont-Saint-Michel. Une attention particulière devra être portée aux espèces et habitats d'intérêt communautaire (mention * à côté du nom de l'espèce ou de l'habitat).



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE
DDTM - Délégation à la Mer et au Littoral de l'Ille et Vilaine

EVALUATION DES INCIDENCES – NATURA 2000

NOTICE EXPLICATIVE



- (1) Les cahiers d'habitats marins :
<http://wwz.ifremer.fr/natura2000/>
- (2) Visualisation et téléchargement des habitats marins de la baie du Mont-Saint-Michel :
http://www.ifremer.fr/sextant/fr/web/guest/geoviewer?url=https://www.ifremer.fr/sextant_doc/natura2000/contexte/Baie_du_mont_Saint-Michel.xml
- (3) Fiches "espèces et habitats Natura 2000" de la baie du Mont-Saint-Michel :
Des fiches méthodologiques récapitulant les éléments du DOCOB sont disponibles à la DML de Saint-Malo.
- (4) Les 3 référentiels de l'Agence des Aires Marines Protégées (cultures marines – pêche professionnelle – sports et loisirs en mer), dans lesquels on trouve des fiches par type d'activité (conchyliculture, pêche à pied...) et les pressions identifiées sur le réseau Natura. Les référentiels sont téléchargeables à l'adresse suivante :
<http://www.airesmarines.org/documentation/?tp=10&id=86>
- (5) Site internet du Ministère de l'Ecologie : présentation du dispositif, références réglementaires, guides méthodologiques...
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>
- (6) Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ou pas à l'absence d'incidences. En cas de réponse OUI à l'une des neuf questions du formulaire simplifié, il faut alors développer les éléments suivants :
 - *Mesures nécessaires à la suppression / réduction des effets dommageables liés à la circulation et au stationnement sur le DPM + estimation des dépenses envisagées.*
Présentation des effets résiduels subsistant néanmoins ;
 - *Raisons pour lesquelles il n'y a pas d'autre solution satisfaisante envisageable et éléments justifiant la circulation et le stationnement sur le DPM sous certaines conditions (analyse des différentes solutions envisagées) ;*
 - *Présentation de raisons impératives d'intérêt public justifiant la circulation et le stationnement sur le DPM.*
Mesures compensatoires pour pallier les effets dommageables ne pouvant être supprimés et permettant d'assurer la cohérence du réseau Natura 2000
+ estimation des dépenses correspondantes.

Cadre réglementaire

- Article L.414-4 du Code de l'Environnement : obligation d'évaluation des incidences
- Article R.414-23 du Code de l'Environnement : contenu réglementaire de l'évaluation des incidences



